

BO n°19 du 9 mai 2013 : Le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturel :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC_288431.pdf

REFERENT CULTURE

Catherine RICHARD - Professeur documentaliste

AXE FEDERATEUR DU VOLET CULTUREL AU LYCEE NELSON MANDELA

Une dynamique artistique et culturelle transversale, pour favoriser le développement personnel et la réussite de l'élève.

OBJECTIFS

Promouvoir de manière générale la culture, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, en lien avec les enseignements.

Rendre les élèves acteurs de leur parcours scolaire et culturel, pour lutter contre l'absentéisme et la démotivation.

Découvrir les métiers liés à l'art et à la culture.

Permettre aux élèves de porter un regard ouvert sur leur espace de vie, immédiat ou plus lointain.

Améliorer la vie commune au sein du lycée, en donnant à la communauté éducative la possibilité de s'impliquer dans sa vie culturelle.

Favoriser le travail en interdisciplinarité et/ou en partenariat avec les établissements scolaires, les structures culturelles, les collectivités.

FORMES D'ACTION

Rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux.

Recevoir et faire du lycée un lieu de vie culturelle.

S'initier à une pratique artistique.

Développer une curiosité sur son environnement et sur le monde.

STRUCTURES CULTURELLES DE PROXIMITE

CRR de Saint-Benoît, Théâtre Les Bambous, MJC de Saint-Benoît, Médiathèque de Bras Fusil.

RESSOURCES DE L'ETABLISSEMENT

Salle vidéo, CDI, gymnase.

MOYENS

Enveloppe attribuée par la DAAC.

Participation de l'établissement / Participation des familles.

PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS DU LYCEE NELSON MANDELA

1. Permettre un accès égalitaire et élargi à la culture.
2. Favoriser la pratique artistique et l'approfondissement culturel.
3. Former des citoyens curieux et ouverts au monde.

Toutes les actions artistiques, culturelles ou scientifiques menées dans le lycée doivent s'inscrire dans le volet culturel du projet d'établissement, dans l'un des trois axes du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Une fiche d'appel à projet doit être complétée par le porteur de projet, et remis au référent culture. Les projets validés par le chef d'établissement sont présentés dans le volet culturel remis à la DAAC.

Le site internet académique <https://www.ac-reunion.fr/pedagogie/leducation-artistique-et-culturelle/action-culturelle.html> présente l'éducation artistique et culturelle de l'académie, ainsi que le calendrier des manifestations artistiques et culturelles 2018-2019 auxquelles peuvent participer les établissements scolaires.

Le référent culture du lycée peut vous apporter toute information utile à la mise en place de votre projet.